

AMENDEMENT

N° 000219



Conseil régional

Groupe Europe Ecologia - Les Verts

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 5 – Formation professionnelle, apprentissage et emploi
Fonctionnement
Chapitre 939 – Action économique
Sous-fonction 91 – Interventions économiques transversales
Programme « Soutien à l'emploi »
Action « Accompagnement dans l'emploi »

L'action est abondée de 0,1 M€ en AE et de 0,1 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à lancer un appel à projets spécifique destiné aux groupements d'employeurs agricoles, tel que prévu par la délibération CR 111-13. En effet, leur développement permettra de consolider l'offre agricole en Ile-de-France, dans une optique de mutualisation et de collaboration. Afin de favoriser tant la création de nouveaux groupements d'employeurs que le développement des groupements existants, il est nécessaire d'augmenter de 50% les moyens attribués à cette politique.

Mounir SATOURI